
Les avances ainsi faites aux Sauvages portaient sans doute sur une assez grande variété d'objets : nourriture, vêtements, bibelots de toilette et armes de chasse. Mais, sans jugement téméraire, il nous faut dire aussi que la vente de la *boisson* forte était la plaie de l'époque. Nous avons déjà cité le texte des Relations disant que pour raconter les désordres causés par l'eau-de-vie, il faudrait du *fil de dragon*. Nous pouvons y joindre celui du *Conseil Souverain* pour l'année 1664.

Il était défendu "sur peine de trois cents livres d'amendes pour la première fois et du fouët en cas de récidive, à tous habitants et autres de traicter ny donner directement ny indirectement aucunes boissons enyvantes aux Sauvages..." Mais, hélas ! le mal ne s'arrêtait pas et le *Conseil* faisait "iteratives inhibitions et défences à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de traicter ny donner, pas même le *moinsdre coup*, aucunes boissons enyvantes aux Sauvages, sur peine de confiscation de tous leurs biens, et de bannissement et si le cas y echet du fouët, et...ordonné que la présente sera par trois dimanches consécutifs issüe des grandes Messes... au Trois Rivières, *Cap de la Magdeleine* et Montréal leüe publiée et affichée aux lieux ordinaires de faire affiches..."

En ce temps là donc, il y avait la criée contre la *boisson* au lieu de la vente pour les âmes.

Afin de mieux atteindre les délinquants le *Conseil* permet "à toutes personnes de prendre et arrester les Sauvages trouvés ivres," pour les obliger par la prison de nommer les français qui leur auraient vendu de la boisson. et, naturellement, "afin que nul n'en ignore, ordonne que la présente sera lue publiée et affichée aux Trois-Rivières, *Cap de la Madeleine* et Montréal aux lieux ordinaires de faire affiche." (page 186.)

Nous y reviendrons, car nous n'avons pas fini de lire les affiches placardées au Cap de la Madeleine contre la *boisson*. Nous verrons même que d'aucun qui fut *juge* au Cap se fit pincer et punir.

Il y eut, en effet, des *juges* au Cap de la Magdeleine, tout comme à Berlin.